

## Question E des Loges Hors Métropole 2023-2024

**« Pour ne pas entrer dans un conflit de l'eau entre les peuples et les groupes sociaux, n'est-il pas temps que l'eau soit reconnue comme bien commun ? »**

Les 9 frères réunis ayant choisi de participer à la question E qui émane des loges Hors Métropoles reconnaissent de façon unanime **l'enjeu vital** qui s'y attache. Le libellé laisse d'emblée deviner une **tension existante** bien réelle. Il interpelle, comme si les habitants sous nos latitudes et donc plutôt en métropole, ne se sentaient pas directement concernés. Et c'est sans doute un peu vrai. Peut-être percevons-nous insuffisamment la notion d'urgence et l'acuité du sujet de l'eau que suggère la façon dont la question nous est posée. Sous cet angle, il est apparu indispensable de mieux cerner la notion de bien commun afin de répondre au plus près du sujet.

Ensuite, nous avons tenté de voir en quoi l'eau reconnue comme tel, est une condition nécessaire, mais sans doute pas suffisante, pour empêcher un conflit de cette nature entre les peuples et groupes sociaux. Utopie ont dit quelques frères. N'étant pas expert les uns les autres, les frères ont cheminé en humaniste du GODF et considéré comme vrai maçon l'ampleur de la tâche et certainement la détresse de la population dans certaines îles ultra marines. Et Mayotte en particulier, mais pas que.

Le lien qui semble être retenu est le ternaire **eau + bien commun + conflit** auquel nous avons souhaité ajouter **l'équité** entre les peuples et les groupes sociaux afin d'éviter les révoltes. Quels sont les moyens de reconnaître l'eau comme bien commun ici et ailleurs ? Qui dit conflit dit dimension politique et catastrophe humanitaire.

L'eau est vitale pour l'espèce humaine et son environnement et c'est une lapalissade. Deux chiffres, toutefois, en disent long : le corps humain est constitué à 65% d'eau (pour un poids de 70 kg, 45 litres d'eau) et le cerveau à 90%, même chez les francs-maçons qui, pourtant, ont de l'esprit et une I.N. (intelligence naturelle) reconnue. 71% de la superficie de la Terre est recouverte d'eau, dont 97,5% d'eau salée et 2,5% d'eau douce dont 77% glaciers, 22% sous-sol et 1% en douce disponible. Ces chiffres sont suffisants pour nous donner quelques ratios simples sur la répartition géologique de l'eau. Il n'en est pas de même dans sa répartition géographique puisque 9 pays possèdent 60% de l'eau douce de la planète.

**Le bien commun** a fait débat puisque précisément il faut tenter de le définir non pas comme bien, mais comme commun, bref un bien qui n'appartient à personne. Et n'exclut personne. Ainsi le commun englobe une ressource partagée au sein d'une communauté aussi large possible, quasi universelle et qui fait l'objet d'une gouvernance qui permet de protéger et de faire prospérer. Selon certains frères utiliser la ressource comme bien marchand revient à la dégrader ou à la faire disparaître. L'eau est une ressource matérielle comme l'air, la mer, la terre, le sous-sol. Mais la définition s'étend aux ressources immatérielles (santé, éducation, connaissance) et numériques avec l'émergence de l'IA. Défini ainsi le commun élargit le concept avec une forme

d'émancipation plus politique sur le terrain maçonnique. **En fait accéder à l'eau en qualité, en quantité suffisantes et en toute équité est la base pour chaque individu de la planète.**

Ayant pris conscience de l'étendue et de la complexité du sujet, de son universalité, nous avons essayé de resserrer l'approche, mais aussi dans un souci de simplification pour les frères lecteurs des QEL. Nous avons beaucoup lu afin de mieux nous sensibiliser les uns les autres aux aspects plus méconnus du sujet, que ce soit en prenant connaissance des lois qui régissent l'eau, des rapports nombreux de la FAO, de l'ONU, etc. L'histoire mondiale témoigne parfois douloureusement du fait que ceux qui maîtrisent l'eau, maîtrisent le monde, depuis les pharaons, jusque, plus près de nous, Manon des sources de Marcel Pagnol, où en 2024 la guerre de l'eau est déclarée en Provence. L'actualité climatique et environnementale que nous avons vécue, relayée par la presse, radio, télé est intense depuis plusieurs mois. Les frères ont observé avoir été plus attentifs et ont monté le son du poste ou de la télé, lu le journal en se sentant plus concernés, quand le sujet tournait autour de l'eau et des conflits afférents.

**Le constat, que l'eau est vitale et qu'il s'agit d'un commun, est donc partagé par tous les frères qui perçoivent le sentiment d'urgence réelle et celui d'émettre des propositions.**

### Réponse à la question en 3 points

#### 1- L'eau est un commun, régi comment ?

En France métropolitaine et ultra-marine, en Europe et globalement dans les pays développés et riches, l'eau est considérée comme bien commun, universel et très régulée et encadrée par des textes de loi. En différentes contrées du monde, il en va différemment, notamment en Afrique, mais aussi en Asie.

Et que dit la loi ?

**En France, la loi sur l'eau** du 3 janvier 1992, et son article 1 en particulier, affirme que **l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation** et ce qui en découle sur sa protection, sa mise ne valeur etc. et la loi du 30 décembre 2006 l'élargit en l'adaptant aux directives européennes d'octobre 2000, à la fois sur l'eau mais aussi les milieux aquatiques en réformant plusieurs codes : environnement, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural, propriétés publiques. La loi depuis 50 ans a nettement évolué dans le périmètre de ses compétences. Pour de multiples raisons dont le réchauffement climatique et ses conséquences, elle doit s'adapter plus vite et mieux.

Car les usagers de l'eau sont nombreux, ce sont tous les citoyens, toutes les activités agricoles et industrielles. Les moyens règlementaires pour gérer cette ressource dite "bien commun" sont nombreux et leur profusion nuit à leur perception par les citoyens. Pour faire court sur le sujet, une politique globale de l'eau par l'Etat et son ministère de l'agriculture définit les grandes lignes directrices et procurent des financements via les Agences de l'eau. Celles-ci financées par les factures d'eau organisent la politique de l'eau ainsi définie. Regardez mes frères vos factures d'eau, elles sont assez explicites.

Les 6 agences de l'eau sur le territoire métropolitain sont en charge de l'application des politiques de l'eau avec pour chacune d'elle, l'élaboration à l'échelle de son territoire d'un SDAGE pour Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui est donc un outil de planification. Il vise à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Ce cadre général est décliné en de nombreux SAGE à un échelon local. Ces démarches associent des représentants de tous les secteurs, publics et privés. Des résultats concrets sont obtenus dans une gestion raisonnée de la ressource, même s'ils sont mal identifiés par le grand public, probablement parce qu'ils sont insuffisants au regard de la pression croissante sur la ressource. Cette organisation vaut aussi hors métropole. Enfin les ARS (Agence Régionales de Santé) contrôlent la qualité de l'eau et en déterminent les principaux indicateurs. Les intercommunalités, depuis la loi Notre, organisent les services d'eau et d'assainissement à leur échelle.

**Ainsi bien que résumée, la loi en France et en Europe donne un cadre juridique qui définit la gestion et réglementation de l'eau** ce qui constitue un préalable à une partie de la question. Pour autant, elle n'empêche pas les tensions et les conflits en et hors métropole. Expression des rapports sociaux injustes qui prévalent entre les nations, exposées géographiquement différemment à la ressource en eau, et à l'intérieur de chacune d'entre elles, les pénuries d'eau ne doivent cependant pas être considérées comme une fatalité, sauf à condamner des populations et des pans d'activité entiers. **La loi doit donc aussi évoluer, assez vite, au regard de l'accélération des désordres climatiques et des réponses de plus en plus urgentes à apporter.**

**Ce qui amène parfois à douter de l'idée de bien commun réside probablement dans le mode de gestion de l'eau.**

**Revenons au sujet posé : pour nous citoyens et francs-maçons, la question est comment accéder au bien commun ?** Et là les divergences se font jour entre l'idée de bien commun et de privatisation de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, qui sont souvent présentées comme antinomiques avec tous les sous-entendus public-privé. Le sujet de la gestion de l'eau est donc éminemment politique : Régie ou délégation à un opérateur privé ? Confier à un opérateur privé la gestion d'un service d'eau ou privatiser l'eau, est-ce la même chose ? Qu'apportent l'un et l'autre ? Où est la différence, n'est-elle qu'idéologique ou de savoir-faire, de compétence vis-à-vis de la contrainte qualité-quantité, tout au long des grands et petits cycles de l'eau, très complexes et scientifiques.

Bon nombre de frères pensent qu'une gouvernance de l'eau doit être plus participative en impliquant plus largement tous les acteurs des secteurs privés, autorités publiques, pourquoi pas par le biais de consultations avec la population pour expliquer déjà la problématique actuelle factuelle, la politique mise en place et écouter les divergences de points de vue souvent bien documentées. Il est ressenti, à travers l'exemple de Sainte Soline et des méga-bassines, que le système est injuste à plusieurs niveaux (politique,

écologique, économique). En effet, ce principe de rétention d'eau, collectée dans les nappes phréatiques, ne bénéficie qu'à 7% des agriculteurs, par ailleurs bénéficiaires des aides européennes de la PAC et pratiquant des cultures intensives destinées pour une large proportion à l'exportation. Il convient de pondérer en ajoutant que l'UE contraint les agriculteurs à tuer du bétail, qu'il faut ensuite importer car il semble que nous ne soyons pas auto-suffisants. Un frère précise que toutes ces contradictions procurent un mécontentement avec une notion d'injustice. **Ainsi de cet exemple, l'idée qui en découle de promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau à bon escient est avancée en tentant de maximiser celle disponible et diminuer la pression sur la ressource.**

## 2-La ressource en eau se raréfie, sous les effets du réchauffement climatique

La vraie question sous-jacente est celle de l'accès pour tous à une ressource universelle, essentielle à la vie de chacun, en quantité et en qualité suffisantes. Et c'est déjà aussi sur ce point que le sujet se complexifie. Comment faire pour s'assurer de la disponibilité pour tous, pour toutes les activités d'une ressource dont les scientifiques s'accordent à constater qu'elle se raréfie. Le constat est dramatique.

En analysant les causes, il est sans doute possible d'ébaucher des solutions. La FAO, dont le siège est à Rome, étend le sujet de l'eau à ceux des sols, de l'alimentation, de l'agriculture et du réchauffement climatique, dans son rapport de 2021 (précédent 2011). Le président de cet organisme des Nations Unies, le Dr Qu Dongyu évoque les enjeux mondiaux en direction des gouvernants, mais aussi des ONG et enfin des petits gestes du quotidien de chacun. Là encore, nombre de frères doutent de l'action efficace des organismes des Nations Unies qui font par ailleurs des constats très pertinents.

Le réchauffement climatique entraîne donc une raréfaction de la source, mais est aussi la source d'une désorganisation dans la façon de penser la problématique de l'eau. Par exemple les inondations dans le Pas de Calais, qui peuvent sembler paradoxales par le trop d'eau, dérèglent le cycle de l'eau. Et les pluies incessantes ruissèlent mais ne pénètrent pas ou mal les sols et peuvent polluer les sols et la nappe phréatique, et les rivières, les pesticides et traitement des sols aggravant la situation. De même que l'intrusion d'eau salée, en zones littorales, dans les réseaux d'eau souterraine, (captage, forage), ce qui est dénommé le biseau salé, crée des perturbations d'importance en matière d'eau potable (dégradation de la qualité voire interdiction de consommer).

Eau douce, eau salée en France Métropolitaine, mais aussi problème en Outre-Mer. Puisque la question émane des régions ultra marines, il nous est apparu indispensable de parler de l'île de Mayotte qui résume à elle seule toute les questions précédemment traitées : sécheresse, moins de pluie, retard des investissements sur les moyens de production et de réseau, approvisionnement par bouteilles, gratuité des factures d'eau 3mois depuis septembre, acheminement d'eau depuis Réunion et Hexagone, déploiement de militaires et civils déployés sur l'île pour assurer la logistique, renforcer les équipes

de soignants, mais aussi assistants d'éducation dans les écoles. Il convient d'ajouter pour Mayotte, la surpopulation avec ceux qui arrivent des îles proches. Le sujet des impacts de la migration climatique et politique, qui reste localement faible constitue un enjeu mondial dans la prochaine décennie. Les conflits sont bien présents et la solidarité nationale est impérative au profit de la population mahorais, tout en considérant la véritable misère des Comores voisines.

Un élément positif est semble-t-il une inversion de la courbe des climato-sceptiques et une véritable prise en compte réelle du stress hydrique pour certaines populations se fait jour. Un frère d'origine béninoise nous indique qu'il y a un mode occidental de pensée loin de son Bénin natal où des multinationales sont propriétaires de l'eau, et la gèrent sans aucune approche démocratique et qui imposent leur politique d'approvisionnement et tarifaire.

### 3 - Mais des solutions existent, dont la mise en œuvre nécessite de s'engager, dès maintenant, à moyen et plus long terme.

Les chiffres concordants, au niveau mondial, quant aux conséquences de la pénurie d'eau potable sont alarmants et des populations quittent leur territoire et parfois se révoltent. Dans l'hexagone le réchauffement climatique, lié à l'effet de serre, concerne toutes les régions. Quatre **risques** dominent :

1-**la santé** d'abord, la surmortalité pour les populations dans les zones en manque d'eau, aussi par les vagues de chaleur surtout dans les zones urbaines,

2-**les pénuries d'eau** dans le sud de la France, mais pas uniquement, avec un retentissement sur l'agriculture, viticulture, l'élevage, la biodiversité, les forêts, les zones humides.

3-les diminutions de rendement agricole, conséquence des 2 risques précédents avec des pluies aléatoires, des pertes de récoltes qui impactent la subsistance de certains producteurs et parfois la sécurité alimentaire.

4-**enfin les inondations**, les tempêtes, les vents forts menacent les 5800 kms de côte, mais aussi l'intérieur du pays avec la montée des eaux moins absorbées par des sols dégradés et la sécheresse.

Ce panorama n'est plus une surprise, elle est là bien présente et touche ou touchera chacun d'entre nous. Les impacts sont déjà flagrants au quotidien depuis longtemps.

**S'agissant des solutions, dont la première est de réduire les GES, on sait tout faire et d'ailleurs avec un très haut niveau de technologie et de progrès scientifiques.**

**La question est en effet moins technique que les moyens économiques à mettre en œuvre, auxquels se greffent les réflexions sociales (coûts), réglementaires (réutilisation des eaux usées), psychologique (peur de boire l'eau usée de sa maison) et enfin territoriale (à qui appartient la ressource ?).**

**En conclusion**, les frères ont souhaité éclairer quelques chemins au-delà de ceux évoqués tout au long de ce travail. Ils ont été sensibilisés par la question maçonnique qui a ouvert de nombreuses portes après un travail soutenu et ardu. **La nécessité d'une bonne gouvernance de l'eau** a été rappelée avec une nette préférence pour que la ressource appartienne à l'Etat. **La mise en place d'une tarification équitable** (tarification sociale, tarification progressive, tarification saisonnière), tenant compte des capacités financières des populations est souhaitée. **Mieux réutiliser les eaux usées traitées** (exemple Singapour), **réduire les pertes d'eau dans les réseaux de distribution** (soit environ 20%), **protéger les écosystèmes aquatiques**, zones humides, rivières, lac et aquifères par des mesures de conservation et de restauration afin de préserver la biodiversité est aussi souhaitable. Bien sûr, **la coopération internationale** est indispensable, déjà parce que les ressources d'eau sont transfrontalières, la gestion équitable ne peut se faire que par des accords bilatéraux et une bonne pratique et partage des connaissances. Enfin, il convient **de sensibiliser et d'éduquer toutes les populations sur l'importance de l'eau**, les défis liés à sa gestion et sa conservation, sa raréfaction qui en fait un bien si précieux. En France, des études par une analyse fine et constante du cycle de l'eau permettent de mieux cerner et anticiper les conséquences prévisibles de pénurie. Enfin, **les technologies innovantes tournées vers la santé publique** sont d'actualité au regard des effets sur la santé des pesticides, des pollutions chimiques de toute nature et nous concernent tous : agriculture, industrie, rejets domestiques, y compris médicamenteux et les micros polluants. **L'eau bleue vaut de l'or, alors souhaitons que tous, nous participions à la maîtrise de la consommation, en tout cas en métropole, dans un élan de sobriété**, si nécessaire pour préserver et sans doute réparer et rétablir les équilibres.

**Les frères ont répondu OUI à la question posée de l'eau comme un bien commun devenu un commun.**

La commission a dit, le 04/02/2024 pour la loge Aménité et Fidélité à l'Orient du Havre GODF (les frères Patrick A..., Auguste-Serge A..., Ridha C..., Hubert L..., Jean M..., Philippe M..., Serge M..., Michel P..., et Benoit V...).

## Résumé, mots clés.

L'eau est un bien vital.

Reconnu comme bien commun et patrimoine de la nation (concept questionné par la gestion par le privé).

Pour autant, les conflits sont importants (entre nations, entre usages).

Objectif : accéder à une eau de qualité et quantité suffisantes.

Les textes réglementaires doivent évoluer, tant la situation elle-même évolue rapidement (aléas climatiques : stress hydrique, inondations, etc.).

Risques importants sur la santé, la souveraineté alimentaire, etc.

Toutes les solutions existent (REUT, facturation incitative, moindres fuites sur les réseaux, adaptation des traitements à l'évolution des modes de vie,..).

Mais les contraintes financières, sociales, d'adhésion des populations sont réelles.

Elles ne seront levées qu'en conjuguant une prise de conscience immédiate de la population (sobriété et nécessité d'éduquer, ) avec une réelle priorité donnée à la préservation de la ressource par les plus hautes autorités publiques.

Les FM y prendront toute leur part, car elle est une matrice qui irrigue les sujets fondamentaux qui les animent.